



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des femmes de chambre dans certains grands groupes hôteliers

Question écrite n° 22412

Texte de la question

Mme Claire O'Petit attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur la situation des femmes de chambre dans certains grands groupes hôteliers. Selon certaines sources, il serait demandé à des femmes de chambre de ces groupes hôteliers d'effectuer jusqu'à 50 chambres par jour ce qui, physiquement et humainement, n'est pas acceptable. Outre la mission confiée au Conseil supérieur de l'égalité professionnelle qui ne remettra ses conclusions qu'en fin d'année 2019, elle souhaite savoir si elle envisage des mesures plus rapides afin de mettre fin le plus tôt possible à ces abus.

Données clés

Auteur : [Mme Claire O'Petit](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22412

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 août 2019](#), page 7438

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)